

## **Demande de scolarisation dans la Commune de Kayl**

La période de la remise de la demande est la suivante : avant le 1<sup>er</sup> mai.

La procédure est la suivante : Remplissez le formulaire et remettez-le avec les documents requis au Service de l'enfance.

La loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit la possibilité de demander l'admission de l'enfant dans une autre école que celle du ressort scolaire de sa résidence. La demande écrite dûment motivée doit être adressée au collège des bourgmestre et échevins. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après vérification des motifs par le Service de l'enfance. Les demandes sont à remettre au Service de l'enfance avant le 1<sup>er</sup> mai. Dispositions légales et réglementaires en vigueur : Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, Règlement grand-ducal du 14 mai 2009 et Règlement communal du 27 septembre 2018 concernant les frais de scolarité à facturer aux parents des élèves résidant à l'étranger.

### **1. Données de l'enfant**

Nom	
Prénom	
N° et Rue	
Localité	
Pays	
Matricule	
Nationalité	
Lieu de naissance	
Pays de naissance	
Cycle d'étude à prévoir	

## 2. Données de la personne responsable (mère, père ou responsable légal)

	<input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> responsable légal
Nom	
Prénom	
GSM 1	
GSM 2	
E-mail 1	
E-mail 2	

## 3. Motif(s) de la demande

### 3.1 Un des parents/le responsable légal travaille dans la commune de Kayl

mère    père    responsable légal

Veillez s.v.pl. joindre une pièce à l'appui récente. p.ex. Certificat d'affiliation.

### 3.2 Garde de l'enfant par

Nom ou Dénomination	
N° et Rue	
Localité	L-
Numéro d'agrément (Cas échéant)	

Un membre de la famille jusque et y compris le 3<sup>e</sup> degré (résident dans la commune de Kayl)

Une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat  
 Veuillez s.v.pl. joindre une pièce à l'appui récente.

Un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'Etat (Foyer de jour, crèche, ...)  
 Veuillez s.v.pl. joindre une pièce à l'appui récente p.ex. Certificat/Attestation de fréquentation.

3.3 Déménagement futur dans la commune de Kayl

- Date de déménagement prévue :  
Date de début scolaire souhaitée :  
Adresse future dans la commune :

N° et Rue	
Localité	L- <input type="checkbox"/> Kayl <input type="checkbox"/> Tétange

Nous vous prions de contacter le Service de l'enfance pour toute demande justifiée par d'autres motifs non-énumérés ci-dessus.

En soumettant ce formulaire de demande, je soussigné(e) consents au traitement des données renseignées en respect de la réglementation relative à la protection des données en vigueur.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_